

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'une assemblée publique exigée aux termes des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1 (la « Loi ») se tiendra le 13 décembre 2023 à 18h30 dans la salle Arthur-Fauteux du centre administratif de la MRC de Brome-Missisquoi, situé au 749, rue Principale à Cowansville pour le **projet de Règlement 09-1123 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé deuxième remplacement.**

Ce projet de règlement vise à modifier le schéma d'aménagement et de développement en ce que l'affectation « Urbanisation – Industrielle régionale » est présente au schéma d'aménagement depuis 2008 et qu'il est nécessaire de la modifier pour permettre la réalisation d'un projet de construction de logements abordables à Cowansville. Le document d'accompagnement a notamment pour effet d'indiquer que la Ville de Cowansville devra modifier son plan d'urbanisme afin de modifier les limites des grandes affectations du territoire afin qu'elles correspondent aux nouvelles limites prévues au Règlement 09-1123, le cas échéant.

Au cours de l'assemblée publique, la commission expliquera la modification proposée et, le cas échéant, ses effets sur les plans et règlements des municipalités ou les schémas. Elle entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie des documents visés aux articles 49 et 53.11.4 de la Loi et un résumé de ceux-ci peut être consulté au bureau de la MRC et, le cas échéant, à celui de chaque organisme partenaire.

Donné à Cowansville, ce 20 novembre 2023.

Le greffier,

David Legrand, avocat